



PROCÈS-VERBAL COMMISSION SPORTIVE

Réunion

Plénière **Mardi 2 septembre 2025**

Président : M. Thierry CORROYER

Présents : MM. Stéphane BEGEL - Joël EUVRARD - Gérard GEORGES - Christophe GIRARDET - Michel NAGEOTTE - Thierry NAPPEY

Excusés : Mme Manon VIF et MM. Michel BOURNEZ - Nicolas VUILLEMIN

Assiste : M. Guillaume COLIN

RAPPEL

ENGAGEMENT – COUPE NATIONALE 2025/2026

Disponible sur les espaces Footclubs (rubrique épreuves fédérales)

- Coupe Nationale Futsal : **Clôture des engagements le 29 septembre 2025**

RAPPEL de l'article 4.3 planning de la journée suite aux modifications des règlements 2025/2026 votés lors de l'AG de la Ligue en date du 23 juin 2025

3. Planning de la journée

Pour les compétitions Seniors, en dehors des matchs disputés en nocturne, les rencontres sont programmées à 15 H le dimanche, sauf pendant la période du 1er novembre à fin février où les rencontres débiteront à 14 H 30. Pour les compétitions jeunes, les horaires des matchs sont fixés chaque saison par la commission sportive régionale.

En cours de saison, toute modification de jour, d'horaire ou de terrain devra être sollicitée par le biais du module prévu dans Footclubs au moins **dix (10)** jours avant le match.

Dans les **dix (10)** jours précédant la rencontre, toute demande de modification devra être introduite via l'adresse officielle électronique du club auprès du Secrétariat de la Ligue avec l'accord du club adverse, ou par dérogation sans l'accord du club adverse, en cas de force majeure justifiée.

Toute demande de modification qui n'est pas homologuée par la Ligue est sans objet. Le résultat d'un match joué à une autre date, en un autre lieu ou à une autre heure que ceux fixés ou homologués par la Ligue, est susceptible de non homologation. La commission compétente statuera sur les suites à donner.

PROTOCOLE APRES MATCH

Une communication va être réalisée.

CARTON BLANC BANCS DE TOUCHE

Protocole « Carton blanc pour officiels d'équipe entraînement l'exclusion temporaire du capitaine (ou vice capitaine si le capitaine est le gardien) :

- Public visé : Officiels Banc de touche
- Périmètre utilisation : **R1-R2-R3-R1F-Coupes Régionales séniors**

1- MASCULINS

SENIORS

1.1 – COUPE DE FRANCE CREDIT AGRICOLE

Match n° 53410610 : 1^{er} tour de la Coupe de France Crédit Agricole : US BEAUREPAIRE – US ST GERMAIN DU BOIS du 24 août 2025

La commission acte le forfait du club de US BEAUREPAIRE pour le 1^{er} tour de la Coupe de France Crédit Agricole.

Amende : 35 euros pour forfait déclaré

Le club de US ST GERMAIN DU BOIS est qualifié pour le 2^{ème} tour.

Match n° 53411224 : 1^{er} tour de la Coupe de France Crédit Agricole : US LES FINS – SC VILLERS LE LAC du 24 août 2025

La commission sportive prend connaissance de la décision de la Commission Statuts et Règlements et Obligations des Clubs du 27 août 2025 qui après application de la procédure d'évocation inflige la perte du match par pénalité au club SC VILLERS LE LAC et dit le club US LES FINS qualifié pour le tour suivant.

Dérogation de terrain :

Demande du club de l'ASPTT DIJON pour pouvoir évoluer sur le terrain au Centre Sportif Dijon Métropole 1 à St Apollinaire pour les rencontres de Coupe de France Crédit Agricole.

La commission sportive accorde une dérogation au club de l'ASPTT DIJON pour jouer sur ce terrain classé T5 jusqu'au 6^{ème} tour.

Tirage au sort du 3^{ème} tour de la Coupe de France Crédit Agricole qui se déroule les 13 et 14 septembre 2025 à 15h00 :

ARTICLE 165 - TERRAINS

Désignations

- 1) La rencontre a lieu sur le terrain du club tiré en premier sauf, dans les cas prévus aux paragraphes 2 et 3 ci-après.
- 2) Si le club tiré le deuxième se situe hiérarchiquement deux divisions au moins au-dessous de son adversaire, la rencontre est fixée sur son terrain.
- 3) Dans l'hypothèse où le club tiré le deuxième, se situe dans la même division ou dans la division immédiatement inférieure ou supérieure de celle de son adversaire, s'est déplacé au tour précédent alors que son adversaire a reçu lors de ce même tour, la rencontre est fixée sur son terrain.

Règlement :

Les clubs peuvent faire figurer 16 joueurs sur la feuille de match jusqu'au 6^{ème} tour inclus. Les joueurs débutant la rencontre doivent être numérotés de 1 à 11 et les remplaçants de 12 à 16 jusqu'au 6^{ème} tour. Lorsqu'un club décide de faire figurer sur la feuille de match le nombre maximum de joueurs autorisé, l'inscription d'un gardien de but remplaçant, numéroté 16, est impérative.

En conformité avec l'article 144 des Règlements Généraux, il peut être procédé au remplacement de :

- Cinq joueurs au cours d'un match en trois séquences au maximum à partir du 3^{ème} tour.

UF LA MACHINE (R3 idverde)	-	FC NEVERS (R2 Bonglet)	MATCH 1
NOUVELLE ETOILE COLOMBINE (D3)		ENT. ST FLORENTIN (R3 idverde)	MATCH 2
AS CHARRIN (D1)		FC SENS (R1 Herbelin)	MATCH 3
AS CLAMECY (R3 idverde)		AS MAGNY (R3 idverde)	MATCH 4
SUD NIVERNAISE 58 (D1)		AS DE SERGINES (D2)	MATCH 5
AUXERRE ASC (D1)		FC DECIZE (R2 Bonglet)	MATCH 6
US JOIGNY (D1)		ASPTT DIJON (N3)	MATCH 7
AVALLON FCO (R2 Bonglet)		US VARENNES (R3 idverde)	MATCH 8
ET. S. DONZIAISE SECTION FOOT (D3)		ES APPOIGNY (R2 Bonglet)	MATCH 9
US CERISIERS (R3 idverde)		AS GARCHIZY (R1 Herbelin)	MATCH 10
US DIONYSIENNE ST DENIS LES SENS (D2)		AM SENS RANCO PORTUGAIS (R3 idverde)	MATCH 11
AS GURGY (R3 idverde)		PARAY USC (R2 Bonglet)	MATCH 12
DIGOIN FCA (R2 Bonglet)		COSNE UCS (N3)	MATCH 13
US BOURBON LANCY FPT (R3 idverde)		AS ST VINCENT BRAGNY (D1)	MATCH 14
ENT. FAUVERNEY ROUVRES BRETENIERE (R2 Bonglet)		RC LONS (R2 Bonglet)	MATCH 15
MACON FC (R3 idverde)		FC LOUHANS CUISEAUX (R1 Herbelin)	MATCH 16
AS ST AGNAN (D2)		FC CHALON (N3)	MATCH 17
FC CLESSE (D1)		CS ORION (D2)	MATCH 18
CS MERVANS (D1)		FC MONTCEAU BOURGOGNE (N3)	MATCH 19
JONCY SALORNAY VAL DE GUYE (D2)		FC NEVERS BANLAY (R3 idverde)	MATCH 20
US BUXY (D1)		US COTEAUX DE SEILLE (R2 Bonglet)	MATCH 21
<i>ST VALLIER SP (D2) ou RC BRESSE SUD (R3 idverde)</i>		ET. S. LE BREUIL (D1)	MATCH 22
BRESSE NORD INTERCOM (D2)		TEAM MONTCEAU FOOT (R3 idverde)	MATCH 23
JO LE CREUSOT (R3 idverde)		FC GUEUGNON (R1 Herbelin)	MATCH 24
RC NEVERS CHALLUY SERMOISE (R3 idverde)		US CLUNY (R3 idverde)	MATCH 25
BLANZY USB FOOT (D1)		AS BEAUNE (R2 Bonglet)	MATCH 26

AS SORNAY (R2 Bonglet)		MACON 71 (N3)	MATCH 27
AS ST AUBIN (D2)		FC TILLES (R3 idverde)	MATCH 28
AS SAGY (D1)		ALC LONGVIC (R2 Bonglet)	MATCH 29
FC VINGEANNE (D3)		FC POLIGNY GRIMONT (R2 Bonglet)	MATCH 30
AS CHATENOY LE ROYAL (R3 idverde)		FC MACORNAY VAL DE SORNE (R3 idverde)	MATCH 31
DIJON ULFE (D1)		JURA DOLOIS FOOT (N3)	MATCH 32
CS AUXONNE (D2)		CHEVIGNY ST SAUVEUR FOOT (R2 Bonglet)	MATCH 33
AS MELLECEY MERCUREY (R3 idverde)		JURA SUD FOOT (N3)	MATCH 34
ASC PLOMBIERES (D1)		FC CHAMPAGNOLE (R2 Bonglet)	MATCH 35
AS LACANCHE (D2)		IS/SELONGEY FOOTBALL (R1 Herbelin)	MATCH 36
FC FONTAINE LES DIJON (R2 Bonglet)		FR ST MARCEL (R1 Herbelin)	MATCH 37
FC REMILLY SUR TILLE (D3)		USC DIJON (R1 Herbelin)	MATCH 38
AS GENLIS (R3 idverde)		<i>AS QUETIGNY (R2 Bonglet) ou ASUJL ST JEAN DE LOSNE (R3 idverde)</i>	MATCH 39
FC DES 2 COTES (D1)		FC SENNECE LES MACON (R3 idverde)	MATCH 40
ENT. SUD REVERMONT (D1)		US ST VIT (R2 Bonglet)	MATCH 41
FC MORTEAU MONTLEBON (R1 Herbelin)		FC MONTFAUCON MORRE GENNES (R2 Bonglet)	MATCH 42
BRESSE JURA FOOT (R3 idverde)		FC HAUT JURA (D1)	MATCH 43
FC GRAND BESANCON (D1)		CA PONTARLIER (N3)	MATCH 44
FC SEVEUX MOTEY (D2)		JURA NORD FOOT (R3 idverde)	MATCH 45
AS SOUVANS NEVY (D3)		ET. S. DOUBS (R3 idverde)	MATCH 46
ENT. SAUGETTE ENTRE ROCHES (D1)		FC NOIDANAIS (R2 Bonglet)	MATCH 47
AS BAUMES LES DAMES (R2 Bonglet)		CS FRASNE (R3 idverde)	MATCH 48
FC DU 1 ^{ER} PLATEAU (D3)		ARCHE FC (D3)	MATCH 49
AS LEVIER (R2 Bonglet)		BESANCON FOOT (N3)	MATCH 50
FC RIOZ (R1 Herbelin)		FC 4 RIVIERES 70 (R2 Bonglet)	MATCH 51

AS BESANCON ESPERANCE (D1)		ES LES SAPINS (D2)	MATCH 52
US CROTENAY COMBE D'AIN (D1)		US LARIANS MUNANS (R3 idverde)	MATCH 53
AS AROMAS (D2)		FC PLATEAU 39 (D3)	MATCH 54
ES LES FONGES 91 (D2)		AS PERROUSE (R3 idverde)	MATCH 55
MATHAY UOP (D1)		US PONT DE ROIDE VERMONDANS (R1 Herbelin)	MATCH 56
US LES ECORCES (R3 idverde)		ASM BELFORT FC (N3)	MATCH 57
US ARCEY (D1)		<i>O. COURCELLES LES MONTBELIARD (D2) ou (FC 3 CANTONS ou AS ESSERT)</i>	MATCH 58
FC VALLEE DU BREUCHIN (D1)		FC SELONCOURT (R3 idverde)	MATCH 59
US FRANCHEVELLE (D1)		AS MELISEY ST BARTHELEMY (R2 Bonglet)	MATCH 60
AS BELFORT SUD (R3 idverde)		RACING BESANCON (N3)	MATCH 61
DAMPIERRE F. (D2)		FC GRANDVILLARS (R1 Herbelin)	MATCH 62
HERICOURT HAUTE LIZAINE (R3 idverde)		AS MEZIRE FESCHES LE CHATEL (R3 idverde)	MATCH 63
AS ORCHAMPS VAL VENNES (D1)		AS AUDINCOURT (R1 Herbelin)	MATCH 64
BESSONCOURT ROPPE LARIVIERE (R3 idverde)		US CHATENOIS LES FORGES (R3 idverde)	MATCH 65
FC LE RUSSEY (D2)		FC VILLARS L'ISLE ST MAURICE BLUSSANS (R2 Bonglet)	MATCH 66
FC BART (R2 Bonglet)		AS BAVILLIERS (R2 Bonglet)	MATCH 67
FC BOUROGNE (D4)		JS LURONNES (R2 Bonglet)	MATCH 68

1.2 – CHAMPIONNATS

Match n° 53425257 : R3 groupe A : STADE AUXERRE 2 - NEVERS CHALLUY SERMOISE du 4 octobre 2025

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour inverser la rencontre. Elle se déroulera le dimanche 5 octobre 2025 à 15H00 au stade intercommunal Georges Rollet à Challuy.

Le match retour aura lieu le samedi 7 mars 2026 à Auxerre.

Match n° 53425625 : R3 groupe B : GEVREY CHAMBERTIN – USC DIJON 2 du 7 décembre 2025

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour inverser la rencontre. Elle se déroulera le samedi 6 décembre 2025 à 19H00 au stade SNCF des Bourroches à Dijon.

Le match retour aura lieu le dimanche 25 avril 2026 à Gevrey Chambertin

1.3 – HEURE DE COMPETITION

La commission prend connaissance des demandes des clubs concernant leurs rencontres à domicile.

Elle décide pour la saison 2025/2026, à titre dérogatoire et exceptionnel pour le championnat de valider des horaires et jour de pratique en dehors de la ½ journée concernée par le jour et l'horaire de référence sous réserve que ces derniers ne soient pas pénalisants pour les clubs figurant dans le groupe.

- **RC LONS LE SAUNIER** (Régional 2 Bonglet) : Samedi 18h00

La Commission rappelle que pour les compétitions Seniors, en dehors des matchs disputés en nocturne, les rencontres sont programmées à 15 H le dimanche, sauf pendant la période du 1er novembre à fin février où les rencontres débuteront à 14 H 30.

2- JEUNES

2.1 – COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE

Match n° 53760633 : Tour de cadrage de la Coupe Gambardella Crédit Agricole : COURCELLES LES MONTBELIARD – BELFORT SUD du 30 août 2025

La commission acte le forfait du club de BELFORT SUD pour le tour de cadrage de la Coupe Gambardella Crédit Agricole.

Amende : 35 euros pour forfait déclaré

Le club de COURCELLES LES MONTBELIARD est qualifié pour le 1^{er} tour.

Match n° 53760641 : Tour de cadrage de la Coupe Gambardella Crédit Agricole : LARIANS MUNANS – ENT. ASMSB du 30 août 2025

La commission acte le forfait du club de ENT. ASMSM pour le tour de cadrage de la Coupe Gambardella Crédit Agricole.

Amende : 35 euros pour forfait déclaré

Le club de LARIANS MUNANS est qualifié pour le 1^{er} tour.

Match n° 53760634 : Tour de cadrage de la Coupe Gambardella Crédit Agricole : THISE CHALEZEULE – ENT. MASS CHAT LAC MOU du 30 août 2025

La commission acte le forfait du club de THISE CHALEZEULE pour le tour de cadrage de la Coupe Gambardella Crédit Agricole.

Amende : 35 euros pour forfait déclaré

Le club de ENT. MASSIF HAUT DOUBS/CHAT. LAC. MOU. est qualifié pour le 1^{er} tour.

Match n° 53760619 : Tour de cadrage de la Coupe Gambardella Crédit Agricole : CRISSEY – JS TOULON ETANG LUZY du 30 août 2025

La commission acte le forfait du club de JS TOULON ETANG LUZY pour le tour de cadrage de la Coupe Gambardella Crédit Agricole.

Amende : 35 euros pour forfait déclaré

Le club de US CRISSEY est qualifié pour le 1^{er} tour.

Tirage au sort du 1^{er} tour de la Coupe Gambardella Crédit Agricole qui se déroule les 13 et 14 septembre 2025 à 15h00 :

UNION CHATILLONNAISE COTE D'OR (District)	-	US TOUCY (District)	MATCH 1
US SEMUR EPOISSES (District)		FC CHALON (U18R1 LGE)	MATCH 2
ES APPOIGNY (District)		AUXERRE ASC (District)	MATCH 3
AVALLON FCO (District)		ASA VAUZELLES (U18R2)	MATCH 4
ENT. ST FLORENTIN (District)		COSNE UCS (U18R2)	MATCH 5
AS CLAMECY (District)		STADE AUXERRE (U18R2)	MATCH 6
UF LA MACHINE (District)		FC DECIZE (District)	MATCH 7
US CERISIERS (District)		FC GUEUGNON (U18R1 LGE)	MATCH 8
FC NEVERS BANLAY (District)		US JOIGNY (District)	MATCH 9
UF TONNERRE (District)		FC SENS (U18R2)	MATCH 10
FC PARON (District)		US DIONYSIENNE ST DENIS LES SENS	MATCH 11
FR ST MARCEL (District)		MACON FC (District)	MATCH 12
ENT. ST GERMAIN DU PLAIN BAUDRIE (District)		FC LOUHANS CUISEUX (U18R1 LGE)	MATCH 13
US CRISSEY (District)		FC MONTCEAU BOURGOGNE (U18R2)	MATCH 14
FC ST REMY (District)		MACON 71 (U18R1 LGE)	MATCH 15
JS CRECHES (District)		PARAY USC (U18R2)	MATCH 16
AS VARENNES LE GRAND (District)		BLANZY USB FOOT (District)	MATCH 17
JS MONTCHANIN ODRA (District)		DIGOIN FCA (District)	MATCH 18
GJ ELAN SPORTIF NORD MACONNAIS (District)		CS SANVIGNES LES MINES (District)	MATCH 19
AS MELLECEY MERCUREY (District)		US RULLY FONTAINES (District)	MATCH 20
RC BRESSE SUD (District)		ASC ST APOLLINAIRE (U18R2)	MATCH 21
ES LE BREUIL (District)		BRESSE C2S (District)	MATCH 22
AS SORNAY (District)		CS MERVANS (District)	MATCH 23
JO LE CREUSOT (District)		AS BEAUNE (U18R2)	MATCH 24

ASC LA CHAPELLE DE GUINCHAY (District)		AS TOURNUS (District)	MATCH 25
FC NEUILLY CRIMOLOIS SENNECEY (District)		ASC PLOMBIERES (District)	MATCH 26
AS GENLIS (District)		JURA DOLOIS FOOT (U18R2)	MATCH 27
AS CHEVIGNY ST SAUVEUR FOOT (District)		FC AISEREY IZEURE (District)	MATCH 28
AS GEVREY CHAMBERTIN (District)		FC CHAMPAGNOLE (U18R2)	MATCH 29
FC TILLES (District)		JURA STAD' FC (District)	MATCH 30
ALC LONGVIC (District)		CERCLE TALANT (District)	MATCH 31
AS CHATENOY LE ROYAL (District)		IS/SELONGEY FOOT (U18R2)	MATCH 32
UFC DE L'OUCHE (District)		US MEURSAULT (District)	MATCH 33
ENT. FAUVERNEY ROUVRES BRETENIERE (District)		FC DES 2 COTES (District)	MATCH 34
CL MARSANNAY (U18R2)		RACING BESANCON (U18R1 LGE)	MATCH 35
USC DIJON (District)		EF VILLAGES (District)	MATCH 36
ASFC DAIX (District)		FC FONTAINE LES DIJON (U18R1 LGE)	MATCH 37
FC MASSIF HAUT DOUBS (District)		US ST VIT (U18R2)	MATCH 38
RC ANGILLON (District)		CA PONTARLIER (U18R1 LGE)	MATCH 39
CS FRASNE (District)		FC MORTEAU MONTLEBON (District)	MATCH 40
ENT. VILLERS LE LAC/LES FINS (District)		JURA LACS FOOT (District)	MATCH 41
AMANCEY BOLLANDOZ CHANTRANS FOOT (District)		FC MONTFAUCON MORRE GENNES (U18R2)	MATCH 42
FC VALDAHON VERCEL (District)		AS ORCHAMPS VAL DE VENNES (District)	MATCH 43
FC LE RUSSEY (District)		JURA SUD FOOT (U18R1 LGE)	MATCH 44
SC PLANOISE (District)		BESANCON FOOT (U18R2)	MATCH 45
GJ CŒUR DU JURA (District)		AS BAUME LES DAMES (District)	MATCH 46
AS LEVIER (District)		FCC LA JOUX NOZEROY (U18R2)	MATCH 47
ENT. ROCHE NOVILLARS (District)		ARCHE FC (District)	MATCH 48
RC LONS LE SAUNIER (District)		BRESSE JURA FOOT (District)	MATCH 49
US DOUBS SUD (District)		GJ PORTE DU JURA (District)	MATCH 50

FC 4 RIVIERES 70 (District)		FC NOIDANAIS (District)	MATCH 51
AS PERROUSE (District)		FC GRAND BESANCON (U18R2)	MATCH 52
AS ESSERT (District)		US FRANCHEVELLE (District)	MATCH 53
ET. MARNAY (District)		GJ HAUT DOUBS HORLOGER (District)	MATCH 54
US LARIANS MUNANS (District)		FC PAYS MINIER (District)	MATCH 55
AS AUDINCOURT (District)		ASC MONTBELIARD (District)	MATCH 56
AS DANJOUTIN ANDELNANS MEROUX (District)		GJ DU BALLON (District)	MATCH 57
GJ VAL DE GRAY FOOT (District)		BELLEHERBE SANCEY FOOT (District)	MATCH 58
FC GRANDVILLARS (U18R2)		JS LURE (U18R2)	MATCH 59
FC VILLARS L'ISLE ST MAURICE BLUSSANS (District)		ASM BELFORT FC (U18R1 LGE)	MATCH 60
FC BART (District)		FC VESOUL (U18R1 LGE)	MATCH 61
FC LES 2 VELS (District)		FC RIOZ (District)	MATCH 62
O. COURCELLES LES MONTBELIARD (District)		ET. S. EXINCOURT TAILLECOURT (U18R2)	MATCH 63
GJ RUDIPONTAIN (District)		GJ SAONOIS	MATCH 64

2.1 – CHAMPIONNATS HEURE DE COMPETITION

La commission prend connaissance des demandes des clubs concernant leurs rencontres à domicile. Elle décide pour la saison 2025/2026, à titre dérogatoire et exceptionnel pour le championnat de valider des horaires et jour de pratique en dehors de la ½ journée concernée par le jour et l'heure de référence sous réserve que ces derniers ne soient pas pénalisants pour les clubs figurant dans le groupe.

Pour rappel :

<u>COMPETITION</u>	<u>HORAIRE ETE</u>	<u>HORAIRE HIVER</u> 01/11/2025 au 29/02/2026
U18R	<i>Dimanche 15h00</i>	<i>Dimanche 14h30</i>
U16R	<i>Dimanche 12h30</i>	<i>Dimanche 12h00</i>
U15R	<i>Samedi 15h00</i>	<i>Samedi 14h30</i>
U14R	<i>Samedi 15h00</i>	<i>Samedi 14h30</i>
U13R	<i>Samedi 15h00</i>	<i>Samedi 14h30</i>
U18F R	<i>Samedi 15h00</i>	<i>Samedi 14h00</i>

CLUBS	U18R	U16R	U15R	U14R	U13R	U18F R
	Eté : Dimanche 15h niveau : U18R 14h00	Eté : Dimanche 12h30 niveau : U16R 12h00	Eté : Samedi 15h niveau : U15R 14h30	Eté : Samedi 15h niveau : U14R 14h30	Eté : Samedi 15h niveau : U13R 14h30	Eté : Samedi 15h niveau : U18F R 14h00
ASPTT DIJON	Dimanche 11h00	Dimanche 11h00	Samedi 15h30	Samedi 15h30	Samedi 13h30	
FONTAINE LES DIJON	Dimanche 11h00		Samedi 13h00	Samedi 16h15	Samedi 13h00	
BEAUNE	Dimanche 13h00			Samedi 16h00		
AJ AUXERRE						Dimanche 13h00
IS/SELONGEY	Dimanche 10h30	Samedi 15h00				
AS CHATENOY ROYAL		Samedi 16h00				Samedi 16h00
JURA DOLOIS	Dimanche 12h00	Dimanche 12h00	Samedi 16h00	Samedi 16h00	Samedi 14h00	Samedi 16h00
FCC LA JOUX NOZEROY	Samedi à 15h00					
JS LURE	Samedi à 16h00	Samedi 16h00				
MACON 71	12h00	Samedi 15h00			Samedi 11h00	
USC PARAY	Samedi 18h00					
CA PONTARLIER	12h30		Samedi 16h30	Samedi 16h30	Samedi 12h00	
FC SENS	Samedi 16h00					
ASC ST APOLLINAIRE	Dimanche 13h00	Dimanche 11h00				
ASA VAUZELLES	Samedi 15h00	Dimanche 11h00				
FC CHALON		Dimanche 10h30				
FC GRANDVILLARS		Samedi 16h00				
CHEVIGNY ST SAUVEUR		Samedi 15h30				
FC DECIZE		Samedi 14h30				
AFGP 58		Samedi 15h00				
LA CHAPELLE DE GUINCHAY		Dimanche 11h00				
VALDAHON VERCEL		Samedi 15h00				
SOCHAUX MONTBELIARD			Samedi 16h00	Samedi 16h00	Samedi 13h00	
DIJON USC				Samedi 16h30		
JURA SUD FOOT				Samedi 11h00		
FC VESOUL		Samedi 17h00		Samedi 13h00		
UCS COSNE	Samedi 15h00					
US ST VIT	Samedi 18h00					Samedi 16h30
US JOIGNY				Samedi 16h00		
DIJON FCO			Samedi 14h00	Samedi 14h00	Samedi 14h00	
CL MARSANNAY	Dimanche 11h00					
RC LONS LE SAUNIER		Samedi 14h00				
NOIDANS LES VESOUL				Samedi 14h00		

La Commission propose les alternatives suivantes aux clubs concernant les desideratas d'horaire de compétitions émises par ces derniers qui ont été refusé :

- **U13 : MACON 71** : la commission juge l'horaire demandé très tôt compte tenue la catégorie et la composition du groupe. Elle propose le Samedi 11h00. **Le club confirme son accord.**
- **U16 : CHALON FC** : la commission juge l'horaire demandé très tôt compte tenue la catégorie et la composition du groupe. Elle propose le Dimanche 11h00.
- **U18 : IS SELONGEY FOOTBALL** : la commission juge l'horaire demandé très tôt compte tenue la catégorie et la composition du groupe. Elle propose le Dimanche 11h00.

3- FEMININES

SENIORS

2.1 –COUPE DE FRANCE FEMININE

Match n° 54048763 : 1^{er} tour de la Coupe de France Féminine : ARCHE FC – AMANCEY BOLANDOZ CHANTRANS du 14 septembre 2025

La commission acte le forfait du club de ARCHE FC pour le 1^{er} tour de la Coupe de France Féminine.

Amende : 35 euros pour forfait déclaré

Le club de AMANCEY BOLLANDOZ CHANTRANS est qualifié pour le 2^{ème} tour.

Match n° 54048768 : 1^{er} tour de la Coupe de France Féminine : FC NOIDANAIS – E. BARECHE/SAPINS du 14 septembre 2025

La commission acte le forfait du club de E. BARECHES/SAPINS pour le 1^{er} tour de la Coupe de France Féminine.

Amende : 35 euros pour forfait déclaré

Le club de FC NOIDANAIS est qualifié pour le 2^{ème} tour.

2.2 –CHAMPIONNATS

Match n° 53517814 : R2F groupe B : GJ LURE/HAUTE LIZAINE – GJ/GSF VAL DE CERISE du dimanche 7 septembre 2025

La commission ne donne pas son accord pour le report de cette rencontre. La commission souhaite que toutes les équipes débutent le championnat en jouant la 1^{ère} journée à la date prévue au calendrier général.

Match n° 53517815 : R2F groupe B : DYNAMO FC – LEVIER du dimanche 7 septembre 2025

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour inverser et avancer la rencontre. Elle se déroulera le vendredi 5 septembre 2025 à 20H00 au stade Georges Saulnier à Levier.

Le match retour aura lieu le dimanche 17 mai 2026 à La Chapelle d'Huin.

JEUNES

2.4 – COUPE DE FRANCE NIKE U18

Match n° 54048993 : Tour de Cadrage Coupe Nike U18 : LOUHANS CUISEAUX – GUEUGNON du samedi 6 septembre 2025

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour reporter la rencontre au samedi 13 septembre 2025 à 15h00 à la Plaine de Jeux Chateaufort à Louhans.

Le Président Commission Régionale Sportive



Thierry CORROYER

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football